

19 Sep 2025 -13:08

La façade avant du Palais de Justice de Bruxelles se dévoile progressivement

Au cours de ces derniers mois, une partie de la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles a déjà été restaurée et débarrassée de ses échafaudages ! Le samedi 20 septembre 2025, la Régie des Bâtiments, en collaboration avec l'entrepreneur concerné par ces travaux (Artes Roegiers – Artes Woudenberg), ouvre les portes du chantier de la restauration des façades du Palais de Justice au grand public à l'occasion de la Journée du Patrimoine. Le vendredi 19 septembre 2025, la presse a pu découvrir en primeur le parcours de la visite et voir de près l'avancement des travaux.

La façade du Palais de Justice de Bruxelles, qui retrouve peu à peu sa splendeur d'antan, témoigne non seulement de la prouesse technique que représente ce projet de restauration complexe, mais aussi du potentiel de ce qui reste à venir », souligne la ministre de la Justice Annelies Verlinden (cd&v). « Il s'agit d'une avancée majeure encourageante. C'est le signe que ce vaste chantier de restauration, aussi ambitieux soit-il, aboutira à un monument entièrement restauré, prêt à accueillir de nombreuses générations, et à une Justice moderne, accessible et tournée vers l'avenir. »

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'Etat : « Pendant trop longtemps, le Palais de Justice a été associé à ses échafaudages. Aujourd'hui, nous écrivons une nouvelle page : redonner à ce monument son éclat d'origine, tout en l'adaptant aux besoins d'une justice moderne et accessible. À l'occasion des Journées du Patrimoine, il est essentiel d'ouvrir ses portes aux citoyens : ce monument leur appartient, et ils peuvent constater eux-mêmes comment il retrouve peu à peu sa grandeur. Ce chantier n'est pas seulement une restauration patrimoniale, c'est un investissement pour les citoyens et pour l'État de droit. »

Première phase de la restauration des façades (2023-2026)

En août 2023, la Régie des Bâtiments a entamé la restauration de la façade avant du Palais de Justice sur la place Poelaert, en partenariat avec le bureau d'études Perspectiv architecten et l'entrepreneur Artes Woudenberg – Artes Roegiers.

Il s'agit de la première phase de la restauration de l'ensemble des façades du Palais de Justice. Le bâtiment étant classé comme monument historique, une coopération étroite a été mise en place avec la direction du Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

La restauration de l'immense façade avant est un véritable travail de titan. Chaque pierre et chaque élément décoratif sont soigneusement nettoyés et, si nécessaire, réparés ou remplacés. Afin de conserver l'aspect d'origine, des pierres provenant des carrières d'origine de la région française de Bourgogne sont entre autres utilisées pour la restauration. Les pierres sont taillées sur mesure dans un atelier en Belgique ou sur le chantier même. Seule une quantité minimale de pierres est remplacée totalement.

La menuiserie extérieure en bois de la façade avant, la splendide colonnade ouverte (le péristyle) et la cour d'honneur sont également restaurées durant cette première phase.

État de la situation de la première phase

Ces derniers mois ont vu le retrait progressif des échafaudages du côté droit de la façade avant du Palais de Justice (côté rue des Minimes). En outre, la partie droite du péristyle a, entre-temps, été restaurée. Actuellement, la partie gauche et la partie centrale de la façade avant sont en cours de restauration, ainsi que la partie gauche du péristyle.

De même, la cour d'honneur fait actuellement l'objet d'un réaménagement, comprenant notamment la restauration des escaliers d'honneur. Le revêtement en pavés sera récupéré et reposé. Au printemps 2026, la cour d'honneur sera ceinte d'une nouvelle grille dont l'esthétique est basée sur celle de la grille d'origine qui longeait le Palais de Justice avant d'être démontée à l'entre-deux-guerres.

Durant cette phase, l'accessibilité du Palais de Justice sera également améliorée par l'installation d'une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite au niveau du côté gauche de la façade avant (au portique de la Cour de cassation).

Les travaux pour la première phase progressent bien, malgré les conditions météorologiques pas toujours favorables et quelques travaux imprévus propres à un chantier de restauration complexe. Selon le calendrier actuel, la première phase devrait être achevée au cours du premier semestre de l'année 2026.

À l'issue de la réception de la première phase, les échafaudages sur la façade avant auront disparu.

Deuxième phase de la rénovation des façades : socle sous la coupole (2026-2029)

Dans une deuxième phase, allant de fin 2026 à 2029, les façades du socle sous la coupole seront restaurées. Quand cette phase sera terminée, les échafaudages actuels entourant la coupole du Palais de Justice pourront être retirés.

Tout comme pour la première phase, les études préparatoires ont démontré qu'une grande partie des pierres des façades sont en mauvais état. Les études suivantes donneront une image plus précise de la quantité des pierres à traiter et du temps nécessaire pour ces travaux.

Troisième et quatrième phases

Durant la troisième phase de la restauration, les façades donnant sur la rue de Wynants et la rue aux Laines seront restaurées et, dans la quatrième phase, ce sera au tour de la façade du côté de la rue des Minimes.

Lors de ces troisième et quatrième phases, les façades des cours intérieures du Palais de Justice seront également restaurées, ainsi que les abords directs des façades concernées.

L'objectif est d'achever la restauration de l'ensemble des façades du Palais de Justice en 2035.

Restauration de l'intérieur du Palais de Justice

La restauration concerne non seulement l'extérieur du Palais de Justice, mais également l'intérieur. Ainsi, en 2023, la Régie des Bâtiments a désigné une équipe d'études afin de réaliser une étude de faisabilité pour la restauration, la rénovation et le réaménagement total de l'intérieur du Palais de Justice. L'équipe d'études a analysé l'état actuel du bâtiment et formulé des propositions d'approche et des priorités pour les futurs travaux. Fin 2025, une étude complémentaire sera menée afin d'examiner la possibilité de réintégrer, au sein du Palais de Justice, les services judiciaires actuellement hébergés dans des bâtiments loués. Les deux études permettront de se faire une idée estimative du coût et du calendrier de la restauration intérieure du Palais de Justice.

Entre-temps, des travaux d'entretien et de réparation ainsi que des travaux de rénovation sont, bien sûr, également exécutés en permanence au Palais de Justice. De décembre 2024 jusqu'à août 2025, la Régie des Bâtiments a, par exemple, rénové 14 locaux au quatrième étage pour accueillir les futurs bureaux des magistrats de la Cour de cassation et de la Cour d'appel.

Fiche technique (phase 1 restauration des façades)

- Propriétaire : État belge
- Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : SPF Justice
- Bureau d'études restauration des façades : PERSPECTIV archi bv
- Entrepreneur : T.M. Artes Woudenberg nv – Artes Roegiers nv
- Surface de la façade avant : ± 22 750 m²
- Coût de la phase 1 : 31,7 millions d'euros, TVA comprise
- Durée des travaux sur la façade avant : août 2023 – premier semestre 2026



Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) - Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be